



Délibération 2025.04.03

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 036-213602303-20250429-2025_04_03-DE

Délibération affichée
et exécutoire le :

13/05/2025

Le 29 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 23 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUMEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, MAUCHIEN Anne à CHAUMEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Participations 2025 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Vu la demande annuelle du service Environnement-Insertion du Conseil Départemental pour la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Considérant qu'il est demandé cette année à la commune les sommes suivantes :

- au titre du FSL : 1 538,82 € (soit 1,66 € par résidence principale – montant 2024 : 1 536,50) ;
- au titre du FAJD : 85,40 € (soit 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans – montant 2024 : 86,00 €).

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ces deux dispositifs en 2025 à hauteur des montants demandés par le Département, soit 1 538,82 € pour le FSL et 85,40 € pour le FAJD.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
SEBGO Brigitte

